



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 28 avril 2014

Bibliothèque de l'école


19h00 à 21h00

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Isabelle Jacques	Parent
2-	François Lemay	Parent
3-	Patrick Lessard	Parent
4-	Valérie Martinez	Parent
5-	Geneviève Nichol	Parent
6-	Tania Paiement	Parent
7-	Nathalie Rodrigue	Parent
1-	Nadine Guèvremont	Enseignante
2-	Nathalie Huard	Enseignante
3-	Geneviève Labelle	Enseignante
4-	Lucie Mercier	Enseignante
5-	Maude Verner	Enseignante
6-	Line Boudreau	Représentante service de garde
7-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

1-	Benoit Morin	Représentant de la communauté
2-	Marie-Pier Paris	Représentante de la communauté
	Est également présent à la table du conseil :	
	Lison Montambeault	Directrice par intérim de l'école
	Sont absents :	
	Line Boudreau	Représentante service de garde
	Invitée :	
	Chantal Leblanc-Bélanger	Commissaire

1 a).	Présence et quorum
	Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h05.
1 b).	Mot de la commissaire
	Mme Leblanc-Bélanger nous parle de la frénésie de fin d'année. Elle félicite Mme Martinez qui a été élue bénévole de l'année à Vieux-Verger.
2.	Questions du public
	s/o
3.	Adoption de l'ordre du jour
011 - CE 20140428 - 01	<p>CONSIDÉRANT que Lison Montambeault, la directrice par intérim, en collaboration avec Geneviève Nichol, la présidente, ont élaboré un projet d'ordre du jour;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Valérie Martinez, il est résolu à l'unanimité;</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 28 avril 2014 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger;</p>

En n'y apportant aucune modification.

4.

Adoption du procès-verbal du 17 mars 2014

**011 - CE
20140428 - 02**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2014 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Tania Paiement, appuyée par Nathalie Huard, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2014;

D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2014 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger.

5.

Suivis

5 a).

Mathémathlon

Haut taux de participation et 8933,90 \$ amassés. Les sommes varient selon les classes et y retournent pour l'achat de matériel didactique. Bravo à l'équipe des enseignants!


5 b).

Environnement sans arachides (suivi recettes WEB)

Line Boudreau est absente, mais Lison Montambeault nous assure que des recettes seront sur le site internet sous peu.

5 c).	Cour d'école
	Isabelle Jacques nous fait un résumé des différentes étapes prévues au calendrier de l'automne 2014 à l'automne 2015.
5 d).	Partenariat avec le club de soccer d'Aylmer
	Mme Montambeault a rencontré les dirigeants du club qui proposent une activité de 10 semaines au coût de 80 \$ sur l'heure du midi ou en fin de journée à compter de 16h45. S'adresserait à tous les niveaux et catégories, ce qui leur permettrait de recruter pour le soccer d'été. Peuvent en faire la gestion complète ou l'école peut la faire moyennant rétribution.
5 e).	Pratique du « Code Blanc »
	Aura lieu le 8 mai vers 9h00. Devenu un exercice pour les enfants. Les policiers feront leurs recommandations par la suite.
5 f).	Les Étoiles du Vieux-Verger
	En l'absence de Geneviève Décarie, Amélie Lapointe Gagnon, Elise Montpetit, Marie-Josée Proulx et Nathalie Vaillancourt ont formé un comité. Les auditions auront lieu le 15 mai et le spectacle le 18 juin en après-midi.
5 g).	État de la situation 2014-2015
	En date du 3 avril, on garde 19 groupes à l'école. Il y aura 4 groupes de préscolaire, 3 de 1 ^{re} année, 4 de 2 ^e année et 2 groupes pour les autres niveaux. On a une trentaine d'élèves en surplus à notre école. La gestion des surplus sera faite au début juin.
5 h).	Débarcadère et mur séparateur : date pour un C.É. dédié aux sujets
	Ce sont 2 gros points à l'ordre du jour qu'on devra traiter lors d'une rencontre. La date arrêtée est le 5 mai.

5 i).	Location du gym : camp de jour estival
	Entente entre l'école et la ville : réservation du gymnase et de la salle des profs. L'école sera tenue responsable de l'entretien des locaux.
6.	Rapport aux membres parents :
6a).	Comité de parents
	Deux comités ont eu lieu les 18 mars et 15 avril. On y a parlé des bassins de la nouvelle école et de Rapides-Deschênes, du congrès de la FCPQ le 31 mai, du prix Rachel-Patry, du prix du bénévole de l'année, du souper bénéfique de la Fondation CSPO, du plan triennal, du cadre budgétaire, des demandes d'inscriptions pour l'école internationale du Village, du code blanc et du chauffeur d'autobus avec les facultés affaiblies. Il y aura 4 commissaires parents pour un mandat de 2 ans dès l'an prochain.
6b).	Comité EHDAA
	Trois rencontres depuis la dernière présence de Chantal St-Denis. Résumé de la rencontre des délégués. Mode de fonctionnement des divers comités. Plus de candidatures à l'avenir pour le prix Rachel-Patry.
6 c).	OPP
	Rencontre le 14 avril. Post mortem sur la danse du printemps. Choses à améliorer lors du départ des élèves. DJ vraiment excellent. Document sur les règles de l'OPP : corrections apportées. Sera remis aux nouveaux membres. Semaine du personnel administratif + semaine des services de garde. Des paniers ont été ou seront offerts aux membres du personnel administratif. L'OPP tient au mur séparateur. Soumissions reçues pour les dossards.

7.	Correspondance
	<p><i>Votre enfant entre à l'école</i> : document qui sera remis à la rentrée scolaire pour les élèves du préscolaire. Lettre de remerciements de la maison Mathieu Froment-Savoie pour les 224,36 \$ amassés. Lettre de remerciements du centre alimentaire d'Aylmer pour les denrées recueillies lors de la danse du printemps (4 bacs de plastique).</p>
8.	Travaux du conseil
8 a).	Transparence
011 - CE 20140428 - 03	<p>PRÉAMBULE Mme Nichol désire que les documents du C.É. soient mis sur le site de l'école et que le site soit remis à jour. Un comité pourrait se pencher sur le site.</p> <p>CONSIDÉRANT que le C.É. informe la communauté sur l'existence et la qualité des services dispensés par l'école (article 86 de la <i>LIP</i>);</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Valérie Martinez, appuyée par Nathalie Huard, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER que tous les procès-verbaux du C.É. soient déposés sur le site web de l'école.</p>
8 b).	Service de garde
i.	Début des services 2014-2015
011 - CE 20140428 - 04	<p>PRÉAMBULE Le service de garde entrera en fonction à compter du 2 septembre seulement. Mme Montambeault en explique les raisons.</p> <p>CONSIDÉRANT que la direction d'établissement voit à la mise en place d'un service de garde (article 256 de la <i>LIP</i>) et qu'il l'organise et le gère (articles 96,21; 96,23 et 96,24 de la <i>LIP</i>);</p> <p>CONSIDÉRANT que les services de garde sont offerts maintenant toutes les journées du calendrier scolaire et qu'ils peuvent convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées à ces services, notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche (règlement des services de garde chapitre II, section 1);</p>



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maude Verner, appuyée de Cécile Tardif, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER que le début du service de garde de l'école du Vieux-Verger soit le 2 septembre 2014 et se termine le 23 juin 2015.

ii.

Règles de fonctionnement

011 - CE
20140428 - 05

PRÉAMBULE Chaque année, les règles de fonctionnement sont à réviser. Petites corrections apportées pour la prochaine année.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger doit approuver les règles de fonctionnement du service de garde, proposées par Madame Lison Montambeault, directrice par intérim;

CONSIDÉRANT qu'une révision annuelle des règles de fonctionnement du service de garde est nécessaire;

CONSIDÉRANT que la proposition de la directrice par intérim a été élaborée avec la participation du personnel de l'école;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maude Verner, appuyée par Cécile Tardif, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les règles de fonctionnement 2014-2015 de l'école du Vieux-Verger, telles que proposées par Madame Lison Montambeault, directrice par intérim, dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (annexe 1) pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER Madame Lison Montambeault, directrice par intérim, pour qu'une copie de ces nouvelles règles de fonctionnement soit transmise à toutes les personnes concernées par leur application.

8 c).

Traiteur 2014-2015

011 - CE
20140428 - 06

PRÉAMBULE Contrat à échéance. Possibilité de faire d'autres soumissions, mais tous sont satisfaits offerts par Laliberté. On continue avec eux. Petit bémol : pourrait changer de place être à De l'île au lieu de Grande-Rivière. On connaîtra les résultats en mai.

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler notre entente avec un fournisseur pour offrir un service de repas à l'heure du dîner aux élèves;

CONSIDÉRANT le sondage mené auprès des parents afin de connaître leurs préférences concernant ce type de service;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Lucie Mercier, appuyée par François Lemay, il est résolu à l'unanimité :

D'INFORMER les membres du conseil d'établissement et les parents de l'école du service de traiteur retenu pour l'année 2014-2015.

8 d).

Budget des finissants

**011 - CE
20140428 - 07**

PRÉAMBULE Budget de 750 \$ demandé. Pas de danse des finissants cette année. Différents scénarios envisagés par les enseignantes pour la fin de l'année. Exigences à diminuer. Comité à être formé tôt dans l'année à l'avenir. Meilleure utilisation de l'argent.

CONSIDÉRANT que l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter son budget annuel de fonctionnement et en rendre compte à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que l'article 94 de la LIP spécifie que le C.É. peut recevoir des dons et legs qu'il doit déposer dans un fonds à destination spéciale et que le conseil d'établissement doit voir à l'administration de son budget;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Valérie Martinez, appuyée par Lucie Mercier, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER qu'un montant de 750 \$ soit autorisé pour payer les frais encourus pour la graduation 2014.

8 e).

Liste du matériel scolaire

**011 - CE
20140428 - 08**

PRÉAMBULE La liste des fournitures scolaires pour l'année 2014-2015 est présentée au C.É. avec les changements apportés (ajouts ou suppressions).

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, Madame Lison Montambeault, directrice par intérim, doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation la liste des fournitures scolaires requises par l'école;

CONSIDÉRANT que le projet de liste de fournitures scolaires proposé par Madame Lison Montambeault, directrice par intérim, a été élaboré avec la participation des enseignants;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Lucie Mercier, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la liste de fournitures scolaires qui seront à la charge des parents des élèves de l'École du Vieux-Verger pour l'année scolaire 2014-2015, dont copie est jointe au présente procès-verbal (annexe 2) pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER Madame Lison Montambeault, directrice par intérim, pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves.

9).	Varia
	S/O
10).	Levée de l'assemblée
011 - CE 20140428 - 10	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Nadine Guèvremont, il est résolu à l'unanimité :
	DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 20h43.

Geneviève Nichol
Présidente du conseil d'établissement

28 avril 2014
Date

Lison Montambeault
Directrice par intérim

28 avril 2014
Date